



DEVENEZ CLÉVACANCES

L'essentiel
pour réussir votre projet

Locations, gîtes et chambres d'hôtes

CLÉVACANCES

LOUEZ EN TOUTE QUALITÉ



ADOPTEZ LE RÉFLEXE QUALITÉ



Les clés du confort


Confort simple


Bon confort


Très bon confort


Excellent niveau de confort
et d'équipements


Équipements et
environnement exceptionnels



LA QUALITÉ, NOTRE RAISON D'ÊTRE

Né en 1995, le label Clévacances a pour seule vocation de garantir et promouvoir des hébergements locatifs de qualité, partout en France.

L'association Clévacances met à la disposition de ses propriétaires-adhérents un ensemble de moyens, en vue de développer une offre de locations saisonnières et chambres d'hôtes conforme à ses valeurs : qualité, accueil, confort, assistance...



Rejoindre Clévacances, c'est choisir un **signe de qualité connu et reconnu** : premier label à avoir été agréé par le Ministère du Tourisme en 1997, notre réseau siège dans les instances touristiques nationales. Son développement s'appuie sur les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) et Comités Régionaux du Tourisme (CRT).

VOUS AVEZ DIT LABELLISÉ ?

En France, les étoiles du classement préfectoral sont le minimum de reconnaissance qualitative des hébergements touristiques (hormis les chambres d'hôtes). Mais, basé essentiellement sur le niveau d'équipement du logement, cet agrément ne suffit pas à rendre compte de la qualité objective de la prestation.

Le label Clévacances repose quant à lui sur une charte qualitative beaucoup plus exigeante, qui intègre d'office les normes du classement, mais va bien au-delà. Trois types de critères sont évalués :

- > **l'aménagement intérieur** : confort, mobilier, décoration, équipements, distribution et définition des pièces au regard de la capacité d'accueil du logement...
- > **l'environnement de la location** : mise en valeur extérieure de l'hébergement (bâtiment, abords, site...), calme, etc.
- > **l'accueil et l'assistance** : garantie d'un accueil personnalisé par le propriétaire ou une personne mandatée par lui.



COMMENT GAGNER DES CLÉS ?

Pour entrer dans le label, chaque hébergement est soumis à une visite de labellisation. Un professionnel Clévacances agréé évalue la location au regard des critères de la charte de qualité du label.

Si la visite est concluante, il officialise la labellisation en attribuant à l'hébergement de 1 à 5 clés, qui attestent de son niveau de confort.

Par la suite, une visite de contrôle intervient tous les trois ans. L'hébergement peut alors gagner des clés... ou en perdre, voire être radié, si le propriétaire ne respecte pas les engagements de la charte.

Les prix des locations Clévacances sont fixés librement par nos propriétaires-adhérents.

Toutefois, à chaque catégorie correspond une gamme de prix adaptée au niveau de prestation et dictée par le marché.

Vous souhaitez devenir adhérent Clévacances ? Contactez le responsable de l'antenne Clévacances de votre département. Il vous aidera à constituer votre dossier de demande d'adhésion et programmera une visite.

ENTREZ DANS LA GAMME CLÉVACANCES



1^{er} label
généraliste
de locations
saisonnnières
en France



LES LOCATIONS ET GÎTES CLÉVACANCES

Maison : indépendante ou mitoyenne, la maison Clévacances peut être traditionnelle, contemporaine ou de caractère.

Chalet : entendez toute maison bardée de bois ou en rondins, située ou non à la montagne.

Appartement et studio : ils peuvent être situés dans un immeuble, une maison ou une résidence.

Résidence : Clévacances peut labelliser un ensemble d'appartements et/ou studios et/ou villas incluant une offre de services.

Habitat de Loisirs : ce sont des constructions légères, avec ou sans fondation, situées sur des campings ou villages de vacances.

LES CHAMBRES D'HÔTES CLÉVACANCES

Vous disposez de chambres vacantes (5 chambres et 15 personnes maximum) dans ou à proximité immédiate de votre logement ?

Dans ce cas, vous opterez pour le produit chambre d'hôtes, incluant la nuit et le petit-déjeuner.

Une formule de plus en plus prisée des vacanciers !

L'offre d'hébergement peut être complétée par un service table d'hôtes pour le dîner.

La richesse et la variété de notre gamme d'hébergements sont la grande force de notre label.

Mer, montagne, campagne ou ville, Clévacances est présent sur tout type de destinations et sur la plupart des grands sites touristiques français !

Chez nous, un seul impératif : la qualité !

Aucun style d'hébergement n'est exclu a priori. **Quel Clévacances serez-vous ?**



25 000
locations et gîtes

6 000
chambres d'hôtes

20 000
propriétaires adhérents

LES THÉMATIQUES

Les séjours à thème ont le vent en poupe. Chez Clévacances, nous adaptons notre gamme à l'air du temps, en développant une gamme de qualifications thématiques, cumulables entre elles le cas échéant. Autant d'opportunités de mettre en valeur les « plus » de votre hébergement auprès d'une clientèle ciblée.

Clévacances Pêche concerne les biens situés à proximité d'une rivière ou d'un plan d'eau, offrant aux pêcheurs les conditions optimales pour vivre leur passion : local pour stocker le matériel et les appâts vivants, location de barques, carte de pêche...



Clévacances Bacchus répond à l'engouement pour le tourisme viti-vinicole. Cette thématique intéresse tout propriétaire de bien implanté sur un vignoble, ayant la possibilité d'organiser des visites et dégustations, sur son propre domaine ou dans une propriété voisine.



Clévacances Insolite regroupe des hébergements atypiques, pour des vacances au goût d'aventure et de nature : cabanes perchées, roulottes ou yourtes ont droit de cité dans le label mais le confort reste le critère déterminant !

insOlite

Clévacances Affaires s'adresse à une clientèle professionnelle. Votre bien locatif est situé près d'une zone d'activités ou d'un bassin d'entreprises, près d'un aéroport ou d'une gare ? La classe affaires est à votre portée !



Clévacances Environnement. Éco-tourisme et habitat durable sont des valeurs en hausse. Cette qualification vise tout projet locatif intégrant la maîtrise des dépenses en énergie, une gestion économe de l'eau, l'emploi de produits et matériaux recyclables...



Clévacances Thermalisme & Bien-être vous concerne si votre hébergement se trouve à proximité immédiate d'une station thermale, d'un complexe de thalassothérapie, de balnéothérapie ou d'une source d'eau chaude.

Enfin, tout propriétaire-adhérent Clévacances peut solliciter l'agrément «**Tourisme & Handicap**». Cette norme nationale garantit accessibilité et confort aux personnes handicapées. Les quatre catégories de handicap sont prises en compte : moteur, mental, auditif, visuel. À chacune correspond un cahier des charges précis. Ainsi, une location Clévacances peut être agréée pour une ou plusieurs formes de déficiences.





VOUS DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR

L'aventure de la location saisonnière vous tente mais vous hésitez à vous lancer ?
En adhérant à Clévacances, vous bénéficiez de nombreux outils et d'un accompagnement
professionnel pour concrétiser votre projet, puis le pérenniser.



COMMUNIQUER

En rejoignant Clévacances, vous donnez à votre produit locatif la **visibilité d'une marque nationale**, ce qui facilite sa location et optimise la rentabilité de votre projet.

Au plan national, la commission « Communication et E-tourisme » est chargée de réfléchir à l'avenir de la marque et engage les moyens nécessaires à son développement. Cela passe par :

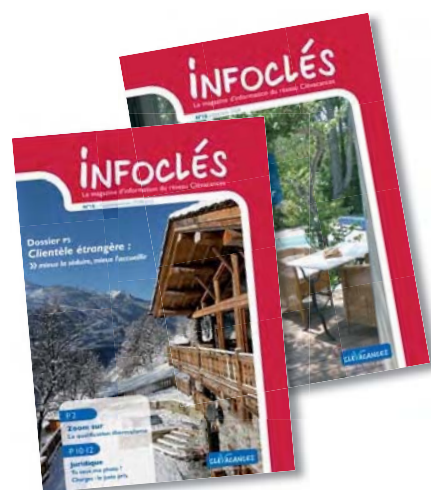


- > une stratégie volontariste de **développement du site Internet** www.clevacances.com, dans un souci de constante adaptation aux attentes des touristes-internautes ;
- > des **relations presse**, permettant à Clévacances d'apparaître dans les grands médias nationaux et régionaux ;
- > une **présence régulière en télévision comme en radio**, grâce à des parrainages d'émissions de divertissements ;
- > la présence sur certains **salons** du Tourisme et des Comités d'Entreprises.

Cette communication nationale est relayée par de nombreuses actions de communication menées en France et à l'étranger par nos antennes départementales et régionales, grâce au soutien financier des CDT et CRT.

S'INFORMER

Les éditions de la fédération Clévacances vous permettent d'être régulièrement informés de l'actualité du label. Chaque semestre, vous recevez chez vous **Infoclés**, le magazine d'information du réseau Clévacances. Nos propriétaires équipés d'une boîte mail peuvent également, s'ils le souhaitent, s'abonner à **Infoclés-La lettre**, la newsletter du label diffusée entre deux parutions du magazine.



SE FORMER

Certaines antennes Clévacances organisent des **sessions de formation** pour vous aider à développer votre activité et renforcer vos compétences de loueur. A minima, tout nouvel adhérent reçoit une information sur les fondamentaux de l'activité de loueur et du label, pour démarrer du bon pied. Par la suite, des formations spécifiques permettent de faire le point sur des thématiques particulières (fiscalité du loueur, anglais, Internet, etc.).





UN CONSEIL PERSONNALISÉ

Fort de 150 collaborateurs répartis dans une centaine d'antennes départementales et régionales, Clévacances est un réseau de proximité, animé par des professionnels de la location touristique agréés par l'État. Hommes et femmes de terrain, ils connaissent parfaitement le contexte local.

Décoration, sécurité, gestion... Quelles que soient les questions que vous vous posez, le responsable d'antenne Clévacances est votre interlocuteur privilégié au quotidien.

Par ailleurs, certaines collectivités territoriales proposent des aides à la création et à la rénovation, sous certaines conditions. Renseignez-vous !

UN APPUI JURIDIQUE ET FISCAL

Sur le volet juridique et fiscal, mieux vaut s'entourer d'experts ! Le réseau Clévacances bénéficie de l'appui d'un cabinet d'avocats-conseils, qui opère une veille réglementaire et répond à des problématiques particulières, par l'intermédiaire des antennes Clévacances.

DES OUTILS POUR VOUS FACILITER LA VIE

Dès votre adhésion, le label met à votre disposition :

- > tous les **documents officiels** utiles à vos transactions, élaborés sous le contrôle de juristes : contrat de location, état descriptif, état des lieux et inventaire, quittance, etc. Des traductions en anglais et espagnol sont également prévues.
- > un **site extranet dédié** à nos propriétaires. Mis à jour en permanence par nos équipes, c'est une mine d'informations pratiques pour vous guider dans votre activité de loueur. Il inclut un système de gestion des disponibilités en ligne et une base documentaire juridique et fiscale.



DES COUPS DE POUCE À LA COMMERCIALISATION

Gestion directe, mandataire ou centrale de réservation ? Avec Clévacances, vous êtes libre de choisir le mode de gestion qui vous convient le mieux. Quelle que soit votre décision, le label met en place des moyens pour donner à votre location un maximum de visibilité.

- > Le site national www.clevacances.com, ainsi que les sites Clévacances départementaux ou régionaux, sont le plus court chemin vers la clientèle : dès votre adhésion, votre bien y est automatiquement référencé, avec une fiche descriptive détaillée, agrémentée de nombreuses photos.
- > Chaque antenne départementale ou régionale Clévacances édite un **catalogue annuel** présentant son parc d'hébergements. Ces supports sont diffusés en France et à l'étranger, via les Offices de Tourisme, les salons du tourisme, dans les maisons de pays, les comités d'entreprises...
- > Pour les propriétaires souhaitant **déléguer la gestion de leur bien** en toute confiance, Clévacances a conclu des accords nationaux avec des réseaux de commercialisation leaders (agents immobiliers, services de réservation départementaux...).
- > Par ailleurs, la fédération nationale Clévacances mène une politique active de partenariats, favorisant les **synergies avec des réseaux reconnus**, dont l'offre est complémentaire à la nôtre (Bienvenue à la ferme, Association Nationale des Chèques Vacances...).





Clévacances France
54, bd de l'Embouchure
BP 52166 - 31022 Toulouse Cédex 2

www.clevacances.com
infos@clevacances.com

Clévacances France - mars 2010 - Textes et photos non contractuels. Les informations présentées sont susceptibles de changer sans aucun préavis ni notification.
Textes : Nathalie Canevet-Sicre - Maquette : leBoudoirGraphique - Crédits photos : Couverture Fotolia - Page 2 : CV69/Engelvin - CV40/Albagnac - CV85/Bourmaud - CV73/La Bergerie du Miravidi
CV39/Chatelain - Page 3 : CV14/Le Roulier - CV47/Berger - Page 4 : CV38/Bertrand/Les Deux-Alpes - CV39/Chatelain - CV85/Thibault - CDT 14/DDB Travel & Tourisme - Page 5 : Fotolia - Page 6 : Fotolia
CV15/Soissons - CV39/Chatelain - CV76/Vandenbulcke - Page 7 : Fotolia - Riou - CV33/Lacoste - Page 8 : CV34/Migayrou - CV69/Engelvin - CV39/Chatelain - Page 9 : ©Sunlove - CV39/Chatelain
Page 10 : CDT Finistère - Clévacances Manche - CV38/Jacquot/Chamrousse - CV69/Engelvin - CV15/Soissons.